

Vos questions / nos réponses

sous l'emprise du cannabis

Par [Profil supprimé](#) Postée le 16/06/2012 12:02

Ma fille est sous l'emprise du cannabis et je ne sais peut-être pas tout... elle a 3 enfants avec 2 papas différents. Le dernier étant parti, elle est seule. Elle néglige ses enfants (ce sont souvent le 1er papa qui a les 2 premiers, et la maman du 2ème qui a la dernière car le papa est également sous l'emprise de cannabis et alcool) Moi je suis loin et je m'inquiète beaucoup pour tout ce petit monde. Que me conseillez-vous de faire? Je voudrais faire venir ma fille par ici pour la faire soigner mais il y a la question des enfants. Je suis dans l'impasse et je ne sais à qui demander conseil. Mais je sais et j'ai peur que tout finisse mal, pour ma fille, pour les enfants que je voudrais préserver....La maison qu'elle loue est dans un état pitoyable et je suppose que les dettes vont s'accumuler petit à petit.... Quelle serait la bonne démarche???? Je ne le sais pas et je suis perdue... Merci de votre réponse. Cordialement.

Mise en ligne le 18/06/2012

Bonjour,

Votre fille semble vivre une période difficile et vous êtes inquiète, ce qui est majoré par l'éloignement.

L'idéal serait évidemment qu'elle se fasse aider par des professionnels. Mais il faut pour cela qu'elle le décide. Elle pourrait dans ce cas, se rendre dans un CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) et être aidée pour arrêter de consommer, et surtout parler de ses problèmes. Vous pourrez trouver des adresses à lui communiquer sur notre site Internet dans la rubrique "Adresses Utiles" ou encore en nous contactant par téléphone au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, de 8 h à 2 h, 7 jours sur 7).

A votre inquiétude pour elle se rajoute celle pour vos petits-enfants. Sachez tout d'abord qu'une femme qui consomme du cannabis peut être une très bonne mère.

Il est évident que les enfants ne sont pas insensibles à ce qui se passe mais si les choses sont expliquées et qu'ils ont des repères (le papa, la compagne du papa, vous-même), tout ira bien pour eux.

Si toutefois votre fille demandait de l'aide pour s'occuper d'eux, vous pourriez l'orienter vers la PMI (Protection Maternelle et Infantile) ou vers l'AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert) pour qu'elle bénéficie de soutien à la parentalité (entretiens, lieux d'accueil parents enfants, éducateur).

Vous pouvez également lui proposer de vous confier ses enfants quelques jours si elle pense avoir besoin de repos et de temps pour elle afin de faire des démarches.

Quoiqu'il en soit, sachez que votre disponibilité et votre écoute sont des soutiens importants pour elle. Il est

normal que vous vous inquiétiez et que vous vous sentiez démunie face à sa souffrance. Elle est la seule à pouvoir faire les démarches qui lui permettront progressivement d'aller mieux. Votre rôle n'est pas des moindres car avoir le soutien de ses proches dans ce genre de moments est une aide précieuse.

Si vous avez d'autres questions ou si vous ressentez le besoin de parler de cette situation, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au numéro indiqué ci-dessus.

Cordialement.
